

050	UTBM Service communication	La dépêche du Midi Hautes - Pyrénées	01 juin 2023
		Hautes - Pyrénées	Tarbes- 4ème université de technologie française

Université de technologie de Tarbes : c'est presque fait

L'université de technologie de Tarbes devrait être créée d'ici la fin de l'année. Le projet de décret de création du nouvel établissement a été validé par les conseils de l'IUT, de l'Enit et de l'université Paul-Sabatier.

Après Belfort-Montbéliard, Compiègne et Troyes, la quatrième université de technologie française devrait voir le jour, en 2023, à Tarbes.

« Les choses avancées telles qu'elles étaient prévues dans le calendrier initial. Les différentes instances qui devaient être consultées préalablement l'ont été et ont rendu un avis favorable », explique Gilles Craspay, président de la commission enseignement supérieur à la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et représentant de la mairie de Tarbes aux conseils d'administration de l'Enit et de l'IUT.

Mercredi 24 mai, le projet de décret de création de l'université de technologie de Tarbes a été voté à l'unanimité par le conseil de l'IUT. Le conseil de l'Enit en a fait de même le 30 mai. Le vote unanime de ces deux entités était attendu car le projet réunit un large consensus tant auprès de l'Enit que de l'IUT. Une étape décisive a été franchie, toujours ce mardi 30 mai, avec la décision du conseil de l'université Paul-Sabatier - dont dépend l'IUT de Tarbes - de donner un avis favorable, à une large majorité (seulement 4 voix contre) au projet de décret de création de l'université de technologie de Tarbes. En fait, Paul-Sabatier a accepté de laisser partir une de ses composantes, à savoir l'IUT de Tarbes, vers la future université de technologie. Les personnels de l'IUT avaient été invités à voter il y a peu et s'étaient prononcés à plus de 90 % pour le transfert vers la future université. Le conseil de l'université Paul-Sabatier a validé le choix de ces personnels.

Dès lors, le processus de création de l'université de technologie suit logiquement son cours.

La signature de la ministre attendue d'ici 3 mois

Le décret sera présenté à la signature de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La signature est espérée d'ici 3 mois, pour qu'au 1er septembre, débute une période de transition, de mise en place des futures instances de l'université de technologie de Tarbes.

« L'université de technologie se construit à partir de l'Enit et de l'IUT de Tarbes*. Ces deux entités existantes serviront de socle à l'université de technologie », souligne Gilles Craspay.

Dans un premier temps, à partir de septembre, l'Enit sera transformé en Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP). Dans cette phase transitoire - jusqu'au 1er janvier 2024 - un conseil provisoire sera installé et chargé de mettre en place des élections pour l'installation des instances de la nouvelle université début 2024.

À partir du 1er janvier 2024, l'IUT de Tarbes quittera l'université Paul-Sabatier pour rejoindre l'université de technologie de Tarbes.

« La future université aura des moyens et des possibilités propres. Elle pourra créer d'autres entités, des filières de formation et aura notamment la capacité de porter des seconds cycles : masters et doctorats », souligne Gilles Craspay.

« C'est un très joli projet qui permettra, en plus, d'améliorer nos taux d'encadrements qui sont très bas. Avec la création de cette université, des moyens supplémentaires seront mis sur le département des Hautes-Pyrénées » se réjouit Cédric Haurou-Béjottes, professeur à l'IUT, chef du département GEA.

Thierry Jouve

* Le Staps, qui dépend de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, n'est pas concerné par l'université de technologie.

EPSCP mode d'emploi

Les EPSCP sont des établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière.

Ils sont gérés de manière démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures.

Les EPSCP sont autonomes c'est-à-dire qu'ils définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation dans le cadre de la réglementation nationale et dans le respect de leurs engagements contractuels (ex. contrat pluriannuel).

« L'université de technologie se construit à partir de l'Enit et de l'IUT de Tarbes ».